

**Monsieur Edouard PHILIPPE**  
Premier ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 PARIS SP 07

Paris, le 05 octobre 2017

Monsieur le Premier ministre,

A la suite de la présentation du plan d'action de l'Etat sur le sujet de l'évaluation, de la mise à l'abri et de l'accompagnement des mineurs non accompagnés en protection de l'enfance, le 15 septembre 2017, par Mme Belloubet, Garde des Sceaux et Mme Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, nos organisations souhaitent vous faire part de leurs vives inquiétudes et de leurs suggestions pour améliorer le dispositif actuel.

La possibilité ouverte par le Gouvernement « *d'assumer* » la prise en charge des MNA par le renforcement de son soutien financier pour la phase d'évaluation et de mise à l'abri représente une avancée certaine pour les finances des Conseils départementaux. En revanche, en l'absence de précisions et surtout d'une réaffirmation qu'un mineur non accompagné est avant tout un adolescent en danger, un transfert de compétences des départements vers l'Etat pourrait être lourd de conséquences pour les Droits de l'enfant dans notre pays. En 2007, le législateur a intégré la prise en charge des mineurs non accompagnés dans le droit commun de la protection de l'enfance. Remettre en cause cette disposition aurait pour seule conséquence de rendre ces jeunes encore plus vulnérables sur notre territoire.

Par ailleurs, conformément à nos engagements internationaux, les mineurs isolés étrangers doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits et doivent être accueillis dans les mêmes conditions de dignité que tous les autres enfants en danger. Les principes de présomption de minorité et de non-discrimination ne doivent pas être remis en cause. Rappelons qu'il s'agit de 18.000 adolescents, bien peu au regard des 320.000 enfants bénéficiaires de l'ASE au niveau national. Si, comme chaque enfant, leurs besoins peuvent être spécifiques, cela ne doit pas justifier une prise en charge dérogatoire ou « au rabais » comme nous le voyons trop souvent actuellement dans certains appels à projets.

Nous demandons par conséquent que le dialogue annoncé entre l'Etat et les départements soit ouvert collectivement aux acteurs nationaux de la protection de l'enfance et soit guidé par la recherche de l'intérêt des enfants. Nous souhaitons par ailleurs que le Comité de suivi du dispositif de répartition national des MNA soit élargi à ces mêmes acteurs et chargé de l'évaluation de l'expérimentation proposée sur l'implication de l'Etat dans la phase d'évaluation et de mise à l'abri.

Enfin, sur l'accompagnement de ces jeunes en protection de l'enfance, nous sollicitons la création d'un groupe de travail au sein du Conseil National de la Protection de l'Enfance, pour penser l'adaptation des interventions à leurs besoins, de manière cohérente sur tous les territoires, en impliquant

l'ensemble des acteurs de cette politique et notamment les associations porteuses de la voix de ces jeunes.

Dans l'attente de nos futurs échanges, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de notre haute considération.

#### ASSOCIATIONS SIGNATAIRES



Copie à :

- Mme Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, ministre de la Justice
- Mme Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé